

Condition Générales d'utilisation du biplace du club

Le biplace (SORA) du club équipé est à la disposition des pilotes qualifiés du club :

- Sur les sites de Périgord Parapente,
- Lors des sorties club,
- Lors des formations de biplaceurs et des journées "découverte".

Lorsque le biplace n'est pas utilisé, les biplaceurs du club peuvent l'emprunter pour des courts séjours, en le signalant suffisamment à l'avance à tous les autres pilotes biplaces du club, et contre une caution de 1000€ (chèque non encaissé)

POUR LES PASSAGERS :

Vols gratuits lors des journées de bilan techniques de remises à niveau des pilotes qualifiés biplace.
Autres périodes : **Le passager doit être adhérent au club Périgord Parapente** et à jour de sa cotisation club (30€), et faire partie de la famille ou des amis proches d'un membre du club.

DEPOSITAIRES :

Le biplace est remisé chez Le biplace équipé doit être mis à la disposition de l'ensemble des biplaceurs pour des vols locaux sur les sites de Dordogne.

CONSIGNES :

Lorsque vous prenez le biplace chez le dépositaire :

- vérifiez que vous prenez bien le matériel dont vous avez besoin,
- si il y a un doute, contactez l'emprunteur précédent qui a naturellement rempli le carnet de vol,
- remplissez la fiche d'emprunt, en renseignant votre nom et votre n° de portable.

A la visite prévol, vérifiez TOUT ! et surtout le matériel et le montage de tous les mousquetons, système Rose, secours etc...

Juste avant ou après le vol, faites remplir la fiche d'information au passager afin de récupérer ses coordonnées.

Après l'emprunt, rendez le biplace équipé de façon standard (écarteurs rigides, sellettes pilote et passager adultes, secours et système Rose montés)

Pensez au carnet de vol.

Bon vol !